MAIRIE
10 Place de la Mairie
45110 SAINT MARTIN D'ABBAT

Saint-Martin-d'Abbat, 28 février 2023

N/ Réf. : JT/VL

A R R Ê T É N° 2023-13
Portant règlementation de la circulation et du stationnement Rue du Clos des Brosses & Rue des Bruyères

Le Maire de la commune de SAINT MARTIN D'ABBAT ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 4ème partie – signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu les pouvoirs de police du Maire en matière de circulation routière,

Vu la demande en date du 23 février 2023 de l'entreprise EXEAU TP – représentée par M. Anthony LECOMTE – Le Bois Chesneau – 282 RD 948 – 45460 BOUZY LA FORÊT ;

Considérant que pour permettre à l'entreprise **EXEAU TP** d'effectuer les travaux suivants :

- **AMÉNAGEMENT DU LOTISSEMENT DU CLOS DES BROSSES CRÉATION DE RÉSEAUX EAU POTABLE – EAUX USÉES - EDF**

Il y a lieu de réglementer la circulation afin d'assurer la sécurité des usagers et du personnel de l'entreprise,

A R R Ê T E

Article 1er : A compter du 28/02/2023 et pendant la durée des travaux, la circulation sera alternée par feux tricolores 20 Rue du Clos des Brosses & Rue des Bruyères.

Article 2 : Le stationnement de tout véhicule – sauf engin de chantier – sera interdit.

Article 3 :. La fourniture, la mise en place, l'entretien et l'enlèvement des panneaux incomberont entièrement à l'entreprise chargée des travaux.

Article 4 : L'affichage du présent arrêté sera effectué sur le chantier

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- M. le Commandant de Brigade de Gendarmerie – 45110 CHATEAUNEUF S/LOIRE
- M. le Chef de Centre - C.P.I. – 45110 SAINT MARTIN D'ABBAT
- M. le Responsable des Services Techniques – 45110 ST MARTIN D'ABBAT
- M. LECOMTE – EXEAU TP – 45460 BOUZY LA FORÊT

chargés, chacun en ce qui le concerne, d'en assurer l'exécution.

MAIRIE DE SAINT-MARTIN-D'ABBAT Loiret

Le Maire,

Joël TURPIN

☎ 02.38.46.86.40 E-mail : mairie@saintmartindabbat.fr site : www.saintmartindabbat.fr